16.02.2006 – 14:30 Uhr

Danger d'incendie: les costumes et les décorations prennent feu facilement - Ne laissez pas le diablotin "Fiche-le-feu" se mêler au carnaval

Berne (ots) -

Voici bientôt revenu le temps du carnaval, avec ses confettis, ses cortèges et son exubérance ! Malheureusement, le diablotin "Fiche-le-feu" aime bien aussi se mêler à la foule des fêtards et les costumes et décorations facilement inflammables lui simplifient la tâche. Suivez les conseils du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi, afin que petits et grands puissent goûter aux joies du carnaval en toute sécurité.

Les costumes de carnaval sont le plus souvent constitués de textiles synthétiques facilement inflammables, qui fondent et collent sur la peau lorsqu'ils prennent feu. "C'est très douloureux et particulièrement tragique lorsque les victimes sont des enfants", avertit Kurt Steck, expert en protection incendie du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi. Les costumes de carnaval peuvent être traités avec les produits ignifuges usuels non toxiques. "Cela confère une certaine protection", précise Kurt Steck, "mais la meilleure des protections, ce sont les adultes qui peuvent l'offrir en veillant à ce que les enfants n'entrent pas en contact avec du feu ou des cigarettes allumées."

Les matériaux utilisés pour les décorations doivent être incombustibles; dans le cas contraire, un traitement avec un produit ignifuge est requis. Par ailleurs, le Cipi lance un appel aux organisateurs de manifestations et aux restaurateurs: veillez à ce que les voies d'évacuation telles que les escaliers, les couloirs et les sorties de secours soient dégagées en permanence.

Si, malgré toutes les précautions, un incendie devait éclater, suivez l'ordre de priorité: alarmer (sapeurs-pompiers 118) - sauver - éteindre.

"Attention au feu!", c'est là le mot d'ordre du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi. Cette organisation, qui exerce son activité dans toute la Suisse, a son siège à Berne et est financée par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) et l'Association Suisse d'Assurances (ASA). A l'aide de campagnes et d'un travail d'information, le Cipi veut sensibiliser les spécialistes et le grand public aux dangers du feu, afin de prévenir les incendies.

ots Orginaltext: bfb
Internet: www.presseportal.ch

Contact:

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi
tél. +41/41/727'76'77
E-Mail: media@bfb-cipi.ch
Internet: www.bfb-cipi.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100504557 abgerufen werden.